



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 28 FÉVRIER 2023

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 28 février 2023 à 17h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Perron.

Sont absents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Chantale Boudrias et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive à la direction générale et au cabinet du maire et Me Sophie Laflamme, greffière, sont présentes.

098-02-23

SOUSSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION – AMÉNAGEMENT D'UN
PÔLE CULTUREL ET SPORTIF – 2020GÉ22-AOP-C - REJET

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour les travaux de construction – Aménagement d'un pôle culturel et sportif;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux (2) soumissions et que ces dernières ont été jugées non-conforme;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ne pas accorder le contrat et de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de construction - Aménagement d'un pôle culturel et sportif - 2020GÉ22-AOP-C.



No de résolution
ou annotation

099-02-23

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE ET GREFFIÈRE
ADJOINTE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

CONSIDÉRANT la démission de madame Linda Chau, actuelle titulaire du poste de greffière adjointe et de conseillère juridique au Service des affaires juridiques et greffe, effective en date du 21 avril 2023;

CONSIDÉRANT que madame Chau complètera son congé parental sans revenir en poste à la Ville;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, au plus tôt en date de la présente résolution et au plus tard, le 17 avril 2023, madame Geneviève Noël à titre d'employée régulière (sans période d'essai) au poste de directrice adjointe et greffière adjointe au Service des affaires juridiques et du greffe aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. L'employée bénéficiera de vingt (20) jours de vacances à compter du 1^{er} mai 2023.

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 5 de la classe 6 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-111.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière